



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2025 843

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX

**MARCHE DE LOCATION DE BATTERIES POUR VEHICULES ELECTRIQUES - DECISION
MODIFICATIVE**

Vu la décision n°2025_464 du 9 juillet 2025, par laquelle le Président a autorisé la signature d'un marché ayant pour objet la location de batteries pour 5 véhicules électriques de type Renault Zoé et Kangoo, avec la société DIAC LOCATION, ayant son siège social à Noisy-le-Grand Cedex (93168), 14 avenue du Pavé Neuf, et de le signer pour un montant total de 14 724,00 € HT et une durée initiale de 36 mois, reconductible 4 fois par périodes d'un an,

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée portant sur les tarifs indiqués en HT alors qu'ils correspondent aux tarifs TTC,

Considérant qu'il convient de signer une décision modificative selon les montants décomposés comme suit :

Immatriculation	Date de début de contrat	Durée du contrat mois	Kilométrage souscrit pour la période du contrat	Loyer mensuel en € HT	Coût annuel en € HT	Coût pour la période du contrat (36 mois) € HT
EG-212-GH	25/11/2022	36	22 500	57,50	690,00	2 070,00
EG-554-HF	25/11/2022	36	22 500	57,50	690,00	2 070,00
ES-666-EP	29/10/2024	36	37 500	74,16	889,92	2 669,76
ES-695-EP	29/10/2024	36	60 000	99,16	1 189,92	3 569,76
EZ-932-NM	31/10/2023	36	22 500	63,00	756,00	2 268,00
					TOTAL	12 647,52

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de modifier la décision n°2025_464 du 9 juillet 2025 relative à la location de batteries pour 5 véhicules électriques de type Renault Zoé et Kangoo, avec la société DIAC LOCATION, ayant son siège social à Noisy-le-Grand Cedex (93168), 14 avenue du Pavé Neuf, suite à une erreur matérielle et de porter le montant du marché à 12 647,52 € HT, décomposé comme suit :

Immatriculation	Date de début de contrat	Durée du contrat mois	Kilométrage souscrit pour la période du contrat	Loyer mensuel en € HT	Coût annuel en € HT	Coût pour la période du contrat (36 mois) € HT
EG-212-GH	25/11/2022	36	22 500	57,50	690,00	2 070,00
EG-554-HF	25/11/2022	36	22 500	57,50	690,00	2 070,00
ES-666-EP	29/10/2024	36	37 500	74,16	889,92	2 669,76
ES-695-EP	29/10/2024	36	60 000	99,16	1 189,92	3 569,76
EZ-932-NM	31/10/2023	36	22 500	63,00	756,00	2 268,00
					TOTAL	12 647,52

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **25 NOV. 2025**

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



MANNESIEZ Danielle

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **27 NOV. 2025**

Et de la publication le : **27 NOV. 2025**

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



MANNESIEZ Danielle